

COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 2 Novembre 2015

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **GONZALES** Alain - **PACHAUD** Karine - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CASAS** Marie-Hélène - **LEMARCHAND** Frédéric - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **VINCENT** Sabine – **LEON** Isabelle

ABSENTS :

MAUSSET Jean-Pierre (pouvoir donné à Magalie LENOIR) - **DUCHE NARBONNE** Carole (pouvoir donné à Paul BARGET) - **DUCHEZ** Paul (pouvoir donné à Sabine VINCENT)

Séance ouverte à 20H33

Monsieur Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

Madame le Maire débute la séance en accueillant Madame LEON Isabelle qui remplace Monsieur Jean-Louis PAROUTY au sein du conseil.

En conformité avec les textes, elle précise que Monsieur Paul DUCHEZ devient titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres et que Madame Sabine VINCENT sera suppléante.

RESTAURANT SCOLAIRE : ATTRIBUTION DES LOTS AUX ENTREPRISES

La consultation des entreprises, a eu lieu du 1^{er} au 25 septembre 2015 à midi. Les membres de la commission scolaire et Monsieur Hugues LEMERRE de l'ATEC ont ouvert les plis le 25 septembre après-midi. L'analyse des offres a eu lieu le jeudi 15 octobre 2015.

53 entreprises ont déposé une (ou deux) offre(s) dans le cadre du marché à procédure adaptée.

Les entreprises retenues sont :

N° du Lot	Dénomination du Lot	Entreprise	Montant HT
1	Démolition	PASQUIER ET FILS	15 719,75
2	Terrassements réseaux enrobés	MASSY TP	69 933,80
3	Espaces extérieurs	GAUQUIE	25 478,10
4	Gros œuvre – Béton armé - ITE	FLACASSIER	242 000,00
5	Charpente – Bardage bois Menuiseries intérieures et extérieures	MATHIS ET DANEDE	239 534, 93
6	Couverture tuile terre cuite Etanchéité - Zinguerie	HERVE THERMIQUE	66 379,22
7	Serrurerie	JOUANDOU	39 196,10
		LIM ISOL	111 448,85
9	Sols souples	BAMASOL	19 900,10
10	Carrelage - Faïences	BES CARRELAGE	13 504,10
11	Sanitaires – Chauffage - Ventilation	SOPCZ	209 239,40
12	Electricité courants forts et faibles	AEL	53 246,43
13	Monte-charge – Equipements cuisine Cloisons alimentaires	TOUT POUR LE FROID	66 115,04
		TOTAL	1 171 695,82

⇒ Adoption à l'unanimité

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE – MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI

En application de l'article 14 du code des marchés publics, la commune a fixé dans le cahier des charges de la construction du restaurant scolaire un volet insertion pour permettre le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Un volume d'heures a donc été engagé pour 3 des lots :

Lot	Dénomination du lot	Insertion professionnelle Engagement minimum
4	Gros œuvre – Béton armé - ITE	175 heures
5	Charpente – Bardage bois Menuiseries intérieures et extérieures	105 heures
8	Plâtrerie – Faux plafonds peinture	70 heures

Dans cette démarche d'insertion, la commune est accompagnée par le conseil départemental de la Haute-Vienne qui a mis en place une procédure d'accompagnement spécifique gérée par la cellule clause sociale d'insertion.

Ce dispositif fait également partie des critères pour l'obtention d'une bonification des subventions du Conseil Départemental dans le cadre de l'Agenda 21.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

INDEMNITES DES ELUS

L'indemnité du maire étant soumise à un taux important de charges patronales à la charge de la commune, Madame le Maire propose :

* d'en réduire le montant (32% au lieu de 39% de l'indice brut 1015) pour ne plus être assujettie aux cotisations URSSAF,

* de répartir la différence sur les indemnités des conseillers délégués, qui passeront de 2 % de l'indice brut 1015 à 3 %.

⇒ **12 voix pour et 3 abstentions**

QUESTIONS DIVERSES

- *La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures devant le monument aux morts.*
- *Les membres du conseil doivent faire part de leur disponibilité pour la tenue des bureaux de vote des 6 et 13 décembre 2015.*
- *Les travaux sur les voies communales 15, 16 et 31 sont terminés. Des travaux de dérasement et de curage de fossés sont actuellement en cours sur la route de Lavaud. Des travaux supplémentaires ont également eu lieu au village du Népoulaud.*

Salle des fêtes :

* *les travaux d'éclairage sont terminés. Avec le nouveau dispositif (ampoules Led) la consommation passera de 14 500 W à 2 800 W.*

* *de nouvelles portes métalliques seront posées au niveau du sous-sol.*

- *Dans le cadre du groupement de commande pour l'électricité (seule la salle des fêtes était concernée avec une puissance de 36 Kva) c'est EDF qui a été retenue suite au marché qui avait été lancé par le Syndicat Energies de la Haute-Vienne.*

- *3 élus ont participé, ce jour, à la pose de la 1^{ère} pierre de la maison de la Petite Enfance à Saint-Léonard-de-Noblat.*
- *Assurance statutaire personnel communal : suite à une renégociation du contrat en cours, c'est Groupama qui a fait la proposition la plus avantageuse avec un taux de 5.20 %. L'économie engendrée permet une prise en charge des charges patronales à hauteur de 42 % (au lieu de 35 %) et une franchise de 10 jours au lieu de 20, et ce pour une durée d'un an.*
- *Un questionnaire « projet de boucherie – étude de marché » va être distribué à tous les foyers de Saint-Paul et dans des communes limitrophes ne possédant pas de commerce de boucherie. Ce questionnaire a été élaboré en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. Une rencontre avec les éleveurs du canton et de la communauté de communes de Noblat est prévue pour connaître les possibilités de mettre en place un circuit court de distribution. L'aboutissement de ce projet est bien entendu subordonné aux résultats obtenus lors du dépouillement du questionnaire.*
- *Question à Madame le Maire : pourquoi le drapeau du Limousin a-t-il disparu du fronton de la mairie ? les drapeaux français et européens ont été remplacés par des neufs. Pour le remplacement de l'autre, on attend de voir si un nouveau drapeau représentatif de la nouvelle région va être proposé.*

La séance est levée à 21H06.